

Conseil d'Administration
de la Régie Malouine de l'Eau

16 décembre 2024

N/Réf. : JP/VLS - N° 156.12.2024

La réunion s'est tenue à 18h30 salle du Conseil Municipal de la Ville de SAINT-MALO sous la présidence de Monsieur Guillaume PERRIN (Président)

Nombre de membres

En exercice : 12

Présents : 7

Ayant donné

procurations : 2

Absent(s) : 5

Votants : 7 (+

procurations : 2)

Présents : M. Guillaume PERRIN (Président), M. Serge BESSEICHE (Président Délégué), Mme Anne-Katell LE ROUILLE (2^{ème} Vice-Présidente), Mme Céline ROCHE, M. Pascal FLAUX, M. Abel KINIE, Mme Anne-Laure MOREAU, Monsieur GRAVRAND (CLCV),

Absents : M. Florian BIGAUD (1^{ER} Vice-Président), M. Johann LEUX, M. Eric POUSSIN (3^{ème} Vice-Président) (pouvoir M. Pascal FLAUX), M. Olivier COMPAIN (4^{ème} Vice-Président), Monsieur Jean Francis RICHEUX (pouvoir M. Guillaume PERRIN), M. Pierre LE FILLEUL (UDAF 35), Monsieur Gérard MAVIAN (UFC que Choisir)

Assistait également : M. PIERRARD, M. HAYS

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur Guillaume PERRIN, Monsieur Abel KINIE est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix le précédent compte-rendu : il n'y a pas d'observation.

Vote : Adopté à l'unanimité (9/9)

3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Monsieur PIERRARD indique que le débat d'orientation budgétaire est la première étape du cycle budgétaire et qu'il a pour objectif de débattre sur la stratégie financière engagée par la Régie conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Entamant la présentation de son rapport, Monsieur PIERRARD rappelle les statuts et les effectifs de la RME, l'évolution du nombre d'abonnés ainsi que le patrimoine de la Régie.

Monsieur PIERRARD rappelle que la RME, ne disposant pas de ressources aquatiques propres, achète au syndicat de production Eau du Pays de Saint-Malo (EPSM) 100 % de l'eau qu'elle distribue et qu'après une année 2022 marquée par une sécheresse précoce, durable et intense, les années 2023 et 2024 ont au contraire connu une pluviométrie importante et assez régulière.

Il précise que cette météo a permis un remplissage précoce des barrages facilitant une gestion plus sereine de la ressource mais que cela ne doit cependant pas faire oublier que les années sèches comme 2022 risquent de se reproduire plus fréquemment à l'avenir.

Il conclut en affirmant qu'il est donc primordial de maintenir une communication régulière pour inciter à réduire les consommations et en parallèle de continuer à renouveler notre patrimoine et à traquer les fuites sur notre réseau.

Concernant l'évolution des coûts, Monsieur PIERRARD indique que l'inflation est redescendue en 2024 autour des 2% et qu'elle semble devoir se maintenir à ce niveau en 2025.

La principale évolution de charge à prendre en compte en 2025 est l'augmentation des tarifs EPSM de 5% après 5.1% en 2024, 11,8% en 2023 et 11.6% en 2022. Cette nouvelle hausse entrainera une augmentation d'environ 210 000€ de la facture d'achat d'eau.

Monsieur PIERRARD indique que les tarifs de vente d'eau 2025 de la RME votés en conseil d'administration le 26 novembre 2024 se traduiront par une augmentation des factures allant de 2.9 à 3.7% en prenant en compte l'augmentation des redevances de l'agence de l'eau et qu'elles devraient permettre d'absorber l'augmentation des charges.

Concernant les effectifs, Monsieur PIERRARD indique que depuis février 2022 l'effectif de la RME est de 25 Equivalents Temps Pleins (ETP). Il précise que 23 agents sont sous contrat de droit privé et 2 de droit public (Directeur et Comptable Publique Interne).

Il indique également qu'une rupture conventionnelle intervenue dans l'année 2024 porte les effectifs actuels à 24 personnes (12 femmes et 12 hommes). Ce changement a été l'occasion d'une réorganisation en interne et un recrutement pour un technicien réseau a été lancé.

La moyenne d'âge est actuellement de 48.9 ans.

Au sujet des évolutions des charges de personnel, Monsieur PIERRARD indique qu'en novembre 2024, le SMIC a de nouveau été revalorisé de 2%, portant ainsi l'augmentation du salaire minimum à 15 % depuis 2022.

Il précise que, dans ce contexte, il est envisagé une augmentation globale de la masse salariale de l'ordre de 3.5 % pour permettre le rattrapage de de l'évolution du SMIC et pour prendre en compte les augmentations subies (mutuelle, prévoyance, autres charges sociales).

Monsieur PIERRARD rappelle ensuite la situation budgétaire, avec les résultats cumulés à la clôture des exercices, les résultats par exercice ainsi que les investissements réalisés à fin 2023.

Il précise qu'après plusieurs exercices où les résultats d'exploitation étaient inférieurs à la part affectée à l'investissement, on constate que l'augmentation des tarifs et les optimisations réalisées ces dernières années ont permis de retrouver un résultat au-delà des 2 millions sur l'exercice 2023. Les résultats cumulés (Investissement + Exploitation) constatés en clôture d'exercice, qui étaient en baisse notable depuis plusieurs années, remontent également. Il indique enfin que le niveau de dépenses d'investissement reste toujours élevé.

Monsieur KINIE demande en quoi consistent les optimisations réalisées sur les dépenses d'exploitation, ce à quoi Monsieur PIERRARD répond qu'il s'agit avant tout de la réduction des pertes en eau qui ont permis ces dernières années d'économiser 250 000 m3 sur les achats d'eau ce qui, au tarif actuel, correspond à une économie de plus de 200 000€ par an. Il explique par ailleurs que les économies portent par exemple sur l'optimisation du pompage et du chauffage des locaux pour réduire la facture d'électricité ou encore l'incitation à adhérer à la facture électronique pour réduire les coûts d'impression.

Concernant le budget d'exploitation Monsieur PIERRARD présente tout d'abord les dépenses :

En 2025, les différentes évolutions envisagées pour les dépenses d'exploitation correspondent à une augmentation globale de 3.2% :

Dépenses EXPLOITATION					
Chap	Libellé	Budget 2024	évolution dépenses 2025 envisagée	estimation BP 2025	
11	Charges à caractère général	4 578 900,00 €	*Augmentation de l'achat d'eau d'environ *Augmentation de charges (achats compteurs, location engins avec chauffeurs)	4 765 000,00 €	4,1%
12	charges de personnel et frais assimilés	1 681 500,00 €	augmentation autour de 3,5% (salaires, mutuelle, prévoyance, autres charges sociales)	1 740 000,00 €	3,5%
14	Atténuation de produits (reversement organismes ext)	1 260 000,00 €	réforme des redevances de l'Agence de l'Eau (fin exonérations et plafonnements)	1 325 000,00 €	5,2%
65	autres charges de gestion courante	55 350,00 €	stabilité	50 000,00 €	
	Total de dépenses de gestion des services	7 575 750,00 €		7 880 000,00 €	4,0%
66	charges financières	155 300,00 €	stabilité	155 300,00 €	0,0%
67	charges exceptionnelles	23 300,00 €	stabilité	23 700,00 €	
68	dotations aux provisions et aux dépréciations	35 000,00 €	stabilité	35 000,00 €	0,0%
22	dépenses imprévues	2 650,00 €	stabilité	3 000,00 €	
	Total des dépenses réelles d'exploitation	7 792 000,00 €		8 097 000,00 €	3,9%
23	Vir section invt	820 000,00 €		820 000,00 €	
42	Opérations d'ordre	1 060 000,00 €		1 060 000,00 €	
	Total	9 672 000,00 €		9 977 000,00 €	3,2%

Chapitres 11 et 12 - Charges à caractère général et charges de personnel :

En 2025, le tarif d'achat d'eau à EPSM augmentera de 5%, ce qui entrainera pour la RME une augmentation du poste « achat d'eau » de l'ordre de 210 000 € (sur la base de 3.2 Mm³ achetés).

Le montant de la surtaxe SMG35 disparaîtra du compte 6378 et sera compensé par une somme équivalente dans les achats d'eau.

Pour la communication, il est envisagé de reconduire l'enveloppe de 30 000€ affectée à ce poste en 2024 dont environ 10 000€ pourraient être utilisés pour financer une opération « Voisin Malin » en partenariat avec Emeraude Habitation et l'association malouine le Lien. Ce type d'opération déjà réalisée par Eau du Bassin Rennais consiste à employer des habitants de quartiers ciblés de la ville pour distiller les messages et bonnes pratiques sur les économies d'eau en faisant du porte à porte.

Monsieur KINIE demande quel retour nous avons sur nos actions de communication sur les économies d'eau.

Monsieur PIERRARD répond que les effets de la communication lors de la sécheresse 2022 se sont nettement fait sentir par une diminution des consommations qui a duré jusqu'en 2023 mais que la communication était alors générale et que cela a indéniablement eu plus d'impact qu'une simple communication locale.

Cependant, l'opération « Voisin Malin » si elle se concrétise, permettra de mesurer de manière plus précise l'effet des campagnes de communication sur la consommation des habitants visités.

Monsieur FLAUX indique qu'en matière de communication, il paraît important de sensibiliser mais que ce genre de communication nécessite dans notre cas de faire appel à des jeunes dans les écoles ce à quoi Monsieur PIERRARD répond qu'il est tout à fait disposé à agir en ce sens avec des prestataires extérieurs formés pour cela.

Monsieur KINIE renchérit sur ce sujet en précisant que 2025 sera l'année de la mer et des océans et notre communication pourrait s'intégrer dans cet événement.

Pour finir sur le chapitre 12, Monsieur PIERRARD confirme qu'il sera prévu au budget 2025 une augmentation de 3.5% des charges de personnel et frais assimilés.

Chapitre 14 - Atténuation de produits :

La réforme des redevances de l'Agence de l'Eau entrainera une augmentation des sommes prélevées et donc reversées autour de 5.2 %.

Cette augmentation de dépense sera sans impact puisque les recettes seront équivalentes.

Solidarité : le budget 2025 prévoira à minima la reconduction du montant versé au FSL en 2024, soit 18 000€.

Chapitre 66 - charges financières :

La RME rembourse actuellement trois emprunts :

- Emprunt de 716 000 € sur 12 ans pour l'acquisition des locaux du 40 Bd des déportés qui s'arrêtera fin 2026.
- Emprunt de 2 300 000 € sur 15 ans pour les travaux de la Croix Désilles courant jusqu'en 2033.
- Emprunt de 3 000 000 € sur 25 ans pour les travaux de renouvellement de 6 km de canalisation en DN400, courant jusqu'en 2048.

Le remboursement total d'intérêts pour 2025 sera d'environ 130 000 €.

Monsieur PIERRARD présente ensuite les recettes d'exploitation en rappelant que le 26 novembre 2024 le Conseil d'Administration a voté pour 2025 l'augmentation des tarifs RME de vente d'eau suivante :

Actuel (2024)		Tarifs 2025	
86,00 €	Abonnement	88,00 €	2,33%
0,990 €	T1 : 0 - 120 m3	1,016 €	2,63%
1,115 €	T2 : 121 - 200 m3	1,145 €	2,69%
1,560 €	T3 : 201 - 1 000 m3	1,602 €	2,69%
1,605 €	T4 : > 1 000 m3	1,648 €	2,68%
Montant facture 2024		augmentation annuelle (y compris augmentation redevances AE)	
138,71 €	Impact sur facture 30 m3	4,04 €	2,91%
186,69 €	Impact sur facture 60 m3	5,97 €	3,20%
282,66 €	Impact sur facture 120 m3	9,83 €	3,48%
421,16 €	Impact sur facture 200 m3	15,32 €	3,64%
2 181,74 €	Impact sur facture 1 000 m3	80,31 €	3,68%
22 415,59 €	Impact sur facture 10 000 m3	820,92 €	3,66%
67 379,69 €	Impact sur facture 30 000 m3	2 466,72 €	3,66%
337 164,29 €	Impact sur facture 150 000 m3	12 341,52 €	3,66%
42,2%	Rapport Abo/Conso (facture 120m3)	41,9%	

Cette augmentation des tarifs devrait permettre d'obtenir environ 210 000 € de recettes supplémentaires.

L'augmentation globale de nos recettes (y compris les redevances de l'Agence de l'Eau et les intérêts du placement que nous avons réalisé en 2023, pour une durée de 5 ans) sera de 3.2%, afin d'atteindre l'équilibre avec les dépenses.

Monsieur PIERRARD présente alors le budget d'investissement et précise qu'après l'investissement exceptionnel de 5 millions d'euros pour le renouvellement de 6 km de canalisation en DN400 réalisé en 2023 et 2024, on reviendra à un budget d'investissement plus habituel en 2025.

Les grandes lignes des investissements de la Régie seront les suivantes :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (études, logiciels, licences ...)

- Modèle hydraulique (15 k€) : mise à jour du modèle hydraulique pour permettre la bonne exploitation du réseau, le dimensionnement des extensions ou encore la simulation de la défense incendie.
- Etudes et suivi de travaux (100 k€) :

Monsieur PIERRARD indique que deux études seront à prévoir en 2025 avec le renouvellement de notre schéma directeur datant de 2014 et le géoréférencement en classe A de l'ensemble de notre réseau.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (bâtiments, matériels ...)

- Sectorisation (50 k€) : Maillon essentiel dans la recherche de fuite et bien qu'une partie importante de la sectorisation ait été réalisée en 2020-2021, il faut prévoir une enveloppe pour optimiser le système et le renouvellement de certains compteurs par des compteurs électromagnétiques pour conserver une bonne fiabilité des informations.
- Radio relève (30 k€) : poursuite de l'acquisition d'antennes (fixes et mobiles) et l'intégration des données dans le logiciel de facturation (Oméga)
- Système informatique (35 k€) : le renouvellement de nos serveurs et de plusieurs postes de travail est à prévoir en 2025.
- Acquisition de 8 véhicules pour un montant approximatif de 250 k€ (150 k€ après reprise des véhicules actuels).

Chapitre 23 : Immobilisations en cours (travaux de renouvellement, travaux en régie)

Depuis plusieurs années, la RME investit environ 2 M€ dans cette section ce qui nous permet d'obtenir un taux de renouvellement élevé de notre patrimoine et ainsi d'améliorer notre rendement.

Il sera proposé de maintenir ce niveau d'investissement en 2024.

Madame LE ROUILLE demande combien de temps doivent durer les canalisations posées ?

Monsieur PIERRARD indique que les canalisations sont amorties sur 60 ans.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Le remboursement du capital des trois emprunts en cours sera d'environ 340 000 € en 2025.

Concernant l'endettement, Monsieur PIERRARD indique que la RME sera encore dans un pic de remboursement des emprunts jusqu'à fin 2026, moment où il s'atténuera quelque peu avec la fin de l'emprunt pour l'acquisition des locaux du boulevard des déportés.

La durée d'extinction de la dette encore très faible (< 1 an) en 2023 est de 1.7 ans (sur la base d'une épargne brute de 2 M€) depuis 2024, ce qui reste très acceptable (moyenne des services d'eau en France : 2.9 ans).

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 31 décembre	2 118 427 €	1 903 947 €	1 688 384 €	4 351 718 €	4 013 929 €
Epargne brute annuelle	2 023 534 €	2 377 826 €	2 663 940 €	2 500 000 €	2 500 000 €
durée d'extinction de la dette (en années)	1,0	0,8	0,6	1,7	1,6

Monsieur PIERRARD conclut en indiquant que le budget qu'il sera proposé de voter pour l'exercice 2025 sera principalement axé sur les deux objectifs principaux que sont :

- La protection de la ressource en agissant sur le rendement du réseau (renouvellement du patrimoine, recherche et élimination des fuites) et sur la consommation (communication sur les économies d'eau),
- La qualité du service avec une eau de qualité au juste prix.

Il assure enfin que la Régie aura également à cœur d'être à l'écoute des abonnés et d'œuvrer pour éviter au maximum les situations d'impayés.

A l'issue de cette présentation et des échanges qu'elle a suscités, les membres du Conseil d'Administration prennent acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

Durée du débat : 50 mns

4. REVISION DU GUIDE DES PROCEDURES ADAPTEES

Monsieur PIERRARD indique que, malgré une révision récente du guide des procédures, une erreur a été constatée et qu'il est donc nécessaire de le modifier à nouveau.

Dans le guide adopté en avril 2024, il est indiqué que la RME est dans la catégorie « autres acheteurs » en tant qu'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), ce qui aurait pu nous dispenser de publicité au BOAMP ou à un Journal d'Annonces Légales (JAL) pour les marchés compris entre 90 000€ et les seuils européens. Or la RME est un EPIC local et cette règle concerne les EPIC nationaux.

Cette erreur n'a pas de conséquence puisque la RME procède déjà de manière systématique à la publicité des marchés supérieurs à 90 000€.

Monsieur PIERRARD présente ainsi les trois paragraphes qui seront modifiés dans le Guide des procédures de la RME qui indique désormais qu'au-dessus de 90 000€ HT, une publication d'avis de marché dans le BOAMP ou dans un JAL est obligatoire.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix la nouvelle version du Guide des procédures adaptées de la RME.

Vote : Adopté à l'unanimité (9/9)

5. DEGREVEMENTS « WARSMANN »

Monsieur Jocelyn PIERRARD présente aux membres la liste des dégrèvements Warsmann.

Le montant total des dégrèvements proposé est de 6 215.69 € HT (2 426.25 € HT pour l'eau potable et 3 789.44 € HT pour l'assainissement).

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix le projet de dégrèvements Warsmann pour un montant total de 6 215.69 € HT.

Vote : Adopté à l'unanimité (9/9)

6. INFORMATIONS DIVERSES

a. Travaux

Monsieur Jocelyn PIERRARD présente les travaux en cours :

- Création d'un nouveau débitmètre de sectorisation Bd des Talards
- Renouvellement réseau/branchements Avenue de la Guimorais

Et les travaux programmés début 2025 :

- Renouvellement réseau et branchements Impasse de la fontaine aux pèlerins
- Liaison la Herviais/Pied de la vacherie
- Renouvellement compteur de sectorisation Madeleine pelouse qui impactera la circulation au niveau de l'échangeur entre la route Rennes-Saint-Malo et le giratoire de la Madeleine.

Monsieur HAYS précise que la circulation sera bloquée une journée entre 9h et 16h pour laisser passer les plus gros flux de circulation et qu'une simple réduction de chaussée sera nécessaire pour les jours suivants.
Une déviation par la ZAC Atalante et par le rond-point de l'aquarium sera mise en place.

b. Ressource

Le niveau des barrages est actuellement supérieur à la normale saisonnière

c. Projet de convention entre la RME et la laiterie de Saint-Malo

Monsieur PIERRARD fait connaître que, dans le cadre du renouvellement de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation de la laiterie de Saint-Malo, la préfecture a indiqué dans le chapitre « 4.1 - Prélèvements et consommation d'eau » que l'industriel doit disposer d'une autorisation de la collectivité responsable, mentionnant les quantités et conditions et datant de moins de 5 ans.

Des échanges sont actuellement en cours avec la Direction de la laiterie pour arrêter les contours de cette convention dont l'objet est de définir les modalités techniques et administratives de la fourniture d'eau potable à l'établissement et notamment de fixer les volumes maximum que la laiterie sera autorisée à prélever ainsi que les engagements en termes d'économies d'eau que l'industriel prendra pour le maintien de ces conditions d'approvisionnement.

Monsieur PERRIN indique qu'il a demandé à Monsieur PIERRARD de rédiger cette convention en se référant au règlement de service de la RME qui permet l'établissement de conventions particulières notamment pour les abonnements dits de « grande consommation » susceptibles d'intégrer une limite maximale de prélèvement sur le réseau de distribution.

Cette convention sera soumise à l'approbation du conseil d'administration dès que les discussions auront abouti à un document finalisé.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h00.

Dates de la prochaine réunion

Mardi 11 février 2025

Le Président de la Régie Malouine de l'Eau,

Guillaume PERRIN



Le secrétaire de Séance